



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



**Requalification
DE LA TRAVERSÉE
DE LA ROCHE DE RAME**

**CONCERTATION
PUBLIQUE**
DU 24 SEPTEMBRE
AU 07 NOVEMBRE 2024

**Dossier de
concertation**





Sommaire

Objet du présent dossier	5	Le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.....	11	Les effets du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame sur le territoire.....	25
Périmètre du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame	7	Préambule :		Les effets attendus du projet.....	25
Le contexte territorial du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame	9	le projet de développement communal	11	Les impacts prévisionnels du projet.....	25
Les caractéristiques du territoire	9	Objectifs du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame	11	La concertation.....	27
Contexte socio-économique.....	9	Historique du projet.....	12	Pour vous permettre de vous informer	27
Contexte urbanistique	9	Les caractéristiques du projet.....	13	Pour vous permettre de donner votre avis	27
Déplacements et mobilités	10	<i>Aménagements proposés pour le secteur entrée sud - parking du lac.....</i>	<i>14</i>	Les suites de la concertation.....	27
		<i>Aménagements proposés pour le secteur entrée sud - camping du lac.....</i>	<i>15</i>	Calendrier de la concertation de l'automne 2024	27
		<i>Aménagements proposés pour le secteur centre bourg.....</i>	<i>16</i>	Les prochaines étapes.....	29
		<i>Aménagements proposés pour le secteur traversée du centre-bourg.....</i>	<i>20</i>		
		<i>Aménagements proposés pour le secteur entrée nord - carrefour de l'école et carrefour RN 94 / RD 38</i>	<i>21</i>		
		<i>Aménagements proposés pour le secteur entrée nord - carrefours de l'Ascension et de la Ruine</i>	<i>22</i>		
		Évaluation du coût prévisionnel du projet.....	23		



Objet DU PRÉSENT DOSSIER



La commune de la Roche de Rame est traversée par la RN94, axe principal structurant du réseau routier des Hautes-Alpes permettant la desserte de la haute vallée de la Durance, assurant la liaison Gap / Briançon et la connexion avec le Nord des Alpes et l'Italie.

Le trafic sur la RN94 connaît des pics saisonniers en été et en hiver, en lien avec l'activité touristique notamment. La route nationale est vécue comme une source de nuisances fortes par les habitants du village : flux routiers denses, vitesses élevées dans la traversée du village, nuisances sonores, dangerosité de certains points de passage...

Depuis juillet 2017, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur est mandatée par l'État pour étudier des variantes d'aménagement de la RN 94 au droit du village. Le 14 mai 2024, le Comité de Pilotage du projet a validé la poursuite du projet dans le sens d'une requalification de la traversée du village, ainsi que la tenue d'une concertation publique réglementaire à l'automne 2024.



Cette concertation réglementaire, ouverte à tous, est programmée du 24 septembre au 7 novembre 2024. Elle a pour objectifs :

- De présenter le projet de requalification de la traversée du village (et ses options de passage), élaboré par la DREAL en étroite coordination avec la municipalité.
- De permettre aux habitants de formuler leurs avis sur le projet et en particulier :
 - de partager leur appréciation des points forts / faibles des propositions de la DREAL relatives au projet et notamment les options de passage ;
 - de formuler des propositions d'améliorations du projet qui apportent les meilleures réponses possibles aux attentes des habitants en cohérence avec le projet communal.
- De contribuer à poursuivre l'élaboration d'un projet de requalification de la traversée du village pertinent, approprié par les habitants et bénéfique pour la vie du village.

Cette concertation est organisée au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, actualisé par la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique du 07/12/2020, qui dispose que :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- Les procédures suivantes
 - l'élaboration et la révision du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ;
 - la modification du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
 - la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;
 - l'élaboration et la révision de la carte communale soumises à évaluation environnementale ;
- La création d'une zone d'aménagement concerté.
- **Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État.**
- Les projets de renouvellement urbain. »

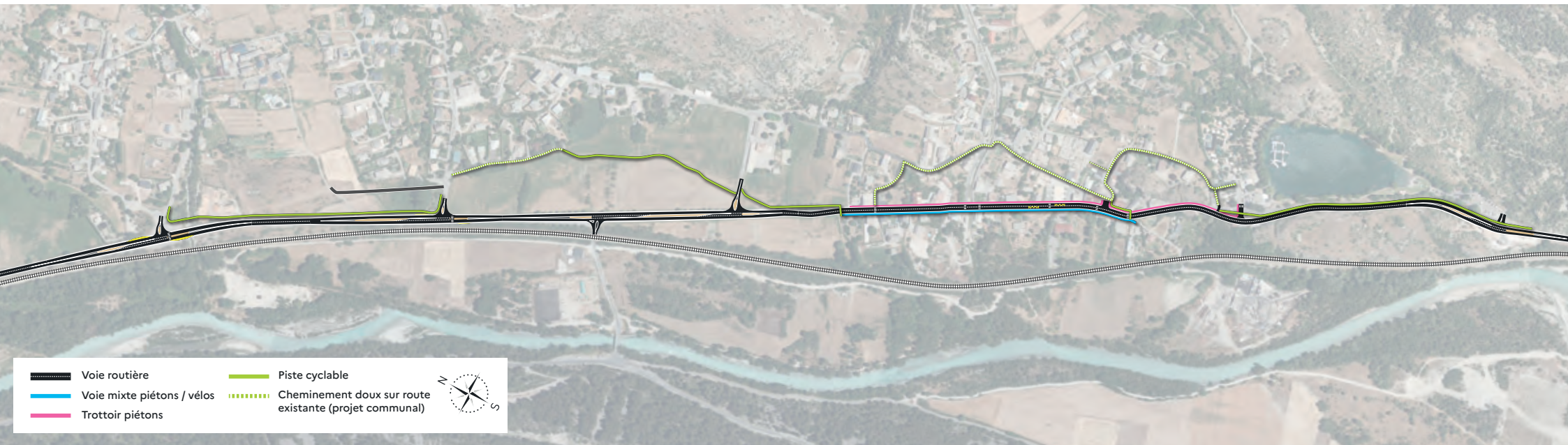


Périmètre du projet

DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE-DE-RAME



Le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame et ses options de passage proposées par la DREAL s'inscrivent dans un périmètre situé le long du linéaire de la RN 94, entre l'entrée Sud du village et le carrefour de l'Ascension (entrée Nord du village).





Le contexte territorial

DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE-DE-RAME



Les caractéristiques du territoire

Le village de la Roche-de-Rame est situé dans la vallée de la Durance entre Guillestre et l'Argentière-la-Bessée, dans le département des Hautes-Alpes.

Située dans l'aire d'attraction de Briançon, la commune est membre de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, qui regroupe 8 communes pour environ 6 500 habitants.

La Roche-de-Rame jouit d'une situation géographique privilégiée et d'un environnement de qualité entre le Parc national des Écrins et le Parc naturel régional du Queyras : on notera en particulier la présence d'un lac d'origine glaciaire, d'espaces naturels préservés, de la Durance...

Contexte socio-économique

La population du village, qui avoisine les 885 habitants (2023), est en croissance depuis plusieurs années, ce qui contraste avec la tendance sur le Briançonnais (à la baisse depuis 2010). La Roche-de-Rame est une commune majoritairement résidentielle.

D'un point de vue économique, plusieurs types d'activités sont présents au sein du village :

- Une filière BTP et artisanat (la commune accueille différentes PME et TPE) pour partie localisées dans la ZA du Planet et le long de la RN 94 : elle constitue la filière importante pour le territoire.
- Le tourisme, qui domine l'économie du Briançonnais (3 emplois sur 10), est également important pour l'économie rochonne : il se développe autour des activités de sport et de pleine nature, notamment en période estivale grâce à l'attractivité du lac.
- Quelques activités du secteur tertiaire contribuent au maintien d'une « vie de village » : restaurants, supermarché, camping du lac et camping du Verger, pépinière d'entreprises LUCEO...
- Une activité agricole plutôt modeste, principalement tournée vers l'élevage ovin et le pastoralisme.
- Une activité industrielle sur le site de la ZA du Planet.

Contexte urbanistique

L'organisation urbaine de la Roche-de-Rame est structurée par la topographie du territoire (relief montagneux et présence de la Durance) ainsi que par la présence d'infrastructures de transport structurantes (voie ferrée et RN 94).

La commune est ainsi structurée en différents pôles :

- Un bourg centre, construit sur une hauteur dominant la Durance, dont l'urbanisation est concentrée le long de l'axe routier principal (RN 94).
- Différents hameaux dispersés, notamment des hameaux anciens (Géro, Bonnaffés, Gillis, Pra Reboul tout au Sud) et des hameaux d'alpage (Champaussel / Lauzet), reliés par un maillage Nord-Sud de voies communales ou départementales.

Dans le cœur de village, le bâti est principalement orienté vers la RN 94. On peut noter la présence de plusieurs bâtiments inoccupés et vétustes, qui témoignent d'une vacance et d'une moindre attractivité des secteurs les plus proches de la RN 94 en lien avec l'importance du trafic routier et des nuisances qui l'accompagnent (bruit, pollution, danger...).

Les aménagements urbains dans le village sont dans l'ensemble plutôt réduits, en particulier aux abords de la route nationale : pas d'espace piéton, manque de stationnement... Au cours des dernières années, la municipalité a engagé une démarche d'amélioration de la qualité urbaine du centre-bourg notamment avec des aménagements autour de la place centrale et de l'église : places de stationnement, traitement différencié du revêtement...

Déplacements et mobilités

La commune de la Roche-de-Rame est traversée par la RN94 :

- Qui répond à différents besoins : desserte locale, transit et flux touristiques.
- Qui accueille différents types d'usagers : voitures, poids lourds, convois agricoles, convois exceptionnels, piétons, cyclistes...

Le trafic moyen journalier¹, en augmentation constante depuis plusieurs années, s'établit à environ 7 700 véhicules / jour dont 460 poids lourds (soit 5 à 6%). Le transit constitue la grande majorité de ce trafic (80%).

Ces flux augmentent fortement lors des périodes d'affluence touristique en particulier durant les vacances d'hiver et d'été. La RN 94 connaît ainsi un trafic supérieur à 9 000 véhicules environ 60 jours par an (principalement en février & juillet / août) dont 30 jours avec un trafic supérieur à 10 000 véhicules / jour.

La RN 94 est relativement mal intégrée au village et constitue une coupure urbaine, en particulier dans le centre-bourg. Sa structure est majoritairement routière et laisse peu de place aux fonctions urbaines : modes actifs et stationnement dans le village. Compte-tenu de l'importance du trafic de la RN 94 à certaines heures et de vitesses de circulation parfois élevées, les habitants de la commune rencontrent régulièrement des difficultés à s'insérer sur la RN 94 depuis le réseau routier local.

Cette situation problématique dans le centre-bourg est renforcée au niveau de l'ancien hôtel du lac, en raison d'un rétrécissement de la RN 94 entre plusieurs bâtis. Les croisements de véhicules légers sont rendus délicats et peu sécurisés tandis que les véhicules à grand gabarit sont dans l'obligation de se croiser de façon alternée.

Cette situation entraîne différentes difficultés :

- des ralentissements voire de la congestion dans le village, aggravés lors des périodes de forte affluence et générant des risques pour les usagers de la route (y compris les vélos) ;
- des dégâts causés par les poids lourds sur les façades des maisons ;
- une insécurité pour la circulation des piétons ainsi que pour les entrées / sorties des habitations situées en bord de RN.

Les relevés de vitesses dans la traversée du centre-bourg démontrent que la majorité des flux (62%) circulent en-deçà de 50 km/h.

La RN 94 représente donc une source importante de nuisances pour les habitants du village : flux routiers denses générant du bruit et de la pollution, vitesses parfois trop élevées dans la traversée du village, dangerosité de certains points de passage...



¹ Données 2020.

Le projet de requalification DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE-DE-RAME



Préambule : le projet de développement communal

En 2021, la municipalité de la Roche de Rame a élaboré, en concertation avec les habitants et forces vives de la commune, un projet de développement communal dont les principaux objectifs consistent à :

- développer les possibilités d'urbanisation entre le village et l'école ;
- offrir des moyens sécurisés de rejoindre l'école depuis le centre village ;
- densifier le centre-bourg : donner à la commune une véritable centralité, rapprocher les habitants des principaux équipements, redonner vie au bourg historique et consolider les poches d'activités économiques ;
- agrandir le camping et valoriser le lac auprès des touristes.

Objectifs du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame

Les éléments constitutifs du projet de requalification de la traversée de la Roche de Rame ont été conçus, par la DREAL, en cohérence avec les objectifs du projet de développement communal.

Ainsi, la requalification de la traversée du village ambitionne de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, en prenant en compte le trafic routier et ses impacts.
 - Mieux maîtriser les vitesses tout au long de la traversée de l'agglomération de la Roche-de-Rame.
 - Améliorer la sécurité, notamment pour les piétons, cyclistes et usagers accédant à la RN94.

- Mieux organiser les déplacements dans la commune : piétons / cyclistes, stationnement.
- Limiter autant que possible les impacts sur le bâti.
- Contribuer au développement et à l'attractivité de la commune en cohérence avec les projets municipaux et intercommunaux : attractivité commerciale, mise en valeur touristique, développement de l'habitat, jonction avec le lac...
- Favoriser une bonne insertion du projet dans son environnement.
- Améliorer les conditions de circulation pour les usagers de la RN 94 : fluidité et fiabilité des temps de parcours.

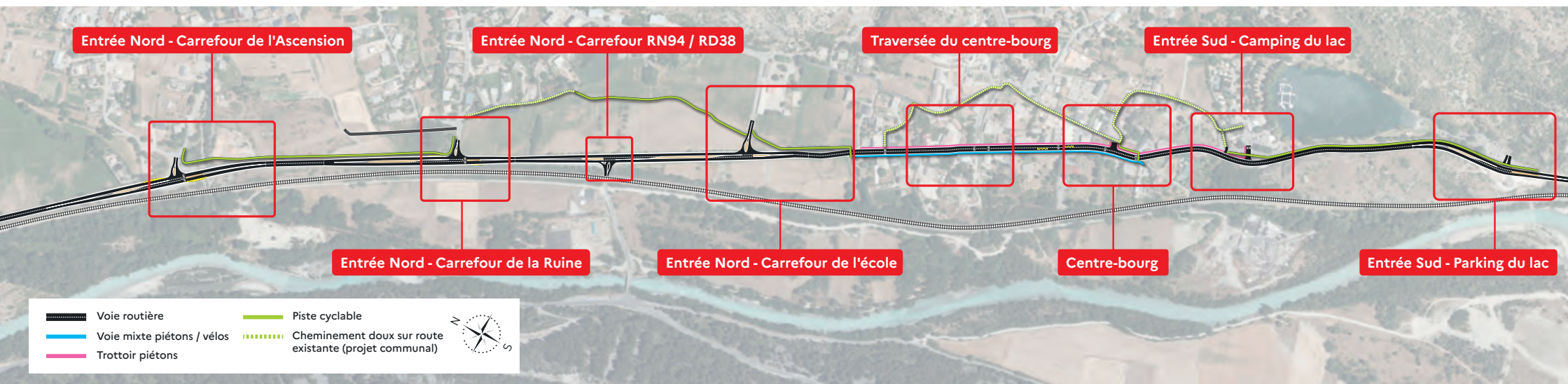


Historique du projet

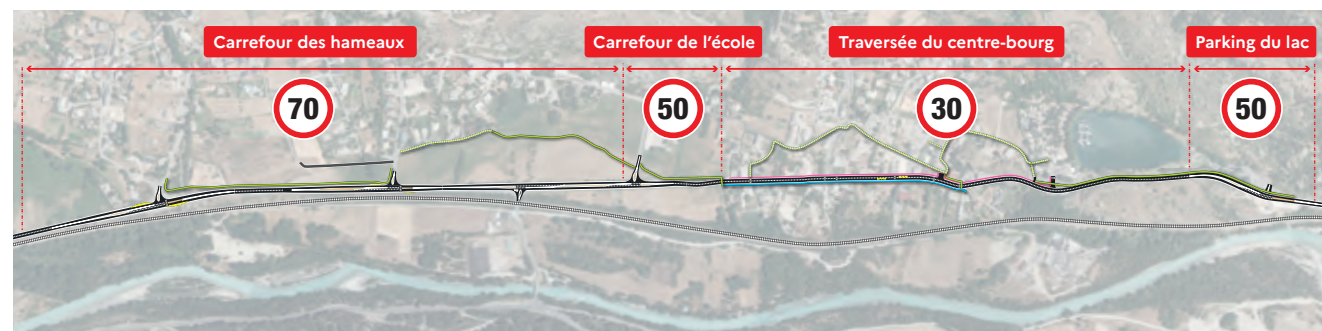
Dates	Séquences
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour un projet de déviation de la RN 94 au droit de la Roche de Rame • Projet de déviation inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2001-2006 pour 19,4 M€
2005	<ul style="list-style-type: none"> • DUP rendue caduque : augmentation du coût de l'opération qui atteint 50 M
7 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Commande ministérielle : la DREAL est mandatée pour étudier de nouvelles variantes d'aménagement (déviation & aménagement sur place)
2018 - 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation par la DREAL des études de faisabilité et analyse de variantes nouvelles • Comité de Pilotage : 3 variantes retenues (2 déviations + 1 aménagement sur place), à approfondir dans les études d'opportunité de phase 2 (à venir)
Déc 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des études d'opportunités de phase 2
Mars à oct. 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation continue de la DREAL avec les habitants de la Roche de Rame : évaluation et comparaison des variantes retenues par le COPIL (précisées par les études)
Nov. 2021-Janv. 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparée des variantes par la DREAL
2e semestre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en pause temporaire du projet en raison de la période de réserve de l'État liée aux élections présidentielles et législatives
Janv. – mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • 27 janvier - COPIL : décision de conforter l'argumentaire des variantes en déviation et en aménagement sur place • 02 mars 2023 – Comité de Suivi : demande d'étudier 2 variantes de déviation complémentaires demandées par la municipalité
13 mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier ministériel : demande à la DREAL d'étudier une nouvelle variante en « tracé intermédiaire centré sur l'infrastructure actuelle »
Mars – sept. 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Étude par la DREAL des variantes en déviation complémentaires demandées par la municipalité • 15 mai 2023 – Comité de Suivi : partage du périmètre de la nouvelle variante, appelée « requalification de la traversée de la Roche de Rame » • 19 sept. 2023 – Comité de Suivi : partage d'une première version de la variante de requalification de la traversée => demande de finaliser le travail de conception / représentation de la variante
Oct. 2023 – Mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation par la DREAL de la variante de requalification de la traversée, en cohérence avec le projet communal
14 mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Décision du COPIL de poursuivre le projet dans le sens de la requalification de la traversée du village et d'abandonner les études de déviations • Décision par la DREAL d'engager au 2ème semestre 2024 une concertation avec le public pour travailler le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame, en cohérence avec le projet de développement communal
11 juillet 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion publique à la Roche-de-Rame pour informer les habitants du village de la décision prise lors du COPIL du 14/05 et des modalités de la concertation publique réglementaire à venir sur le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.

Les caractéristiques du projet

La carte suivante présente les secteurs d'aménagement du projet de requalification prévu par la DREAL :



La réduction des vitesses de circulation, unanimement attendue par les élus et les habitants de la Roche-de-Rame, constitue un enjeu majeur de sécurisation de la traversée du village. Les aménagements proposés dans le cadre du projet de requalification ont notamment vocation, par des ajustements du profil de la voie, à faire respecter les vitesses suivantes :

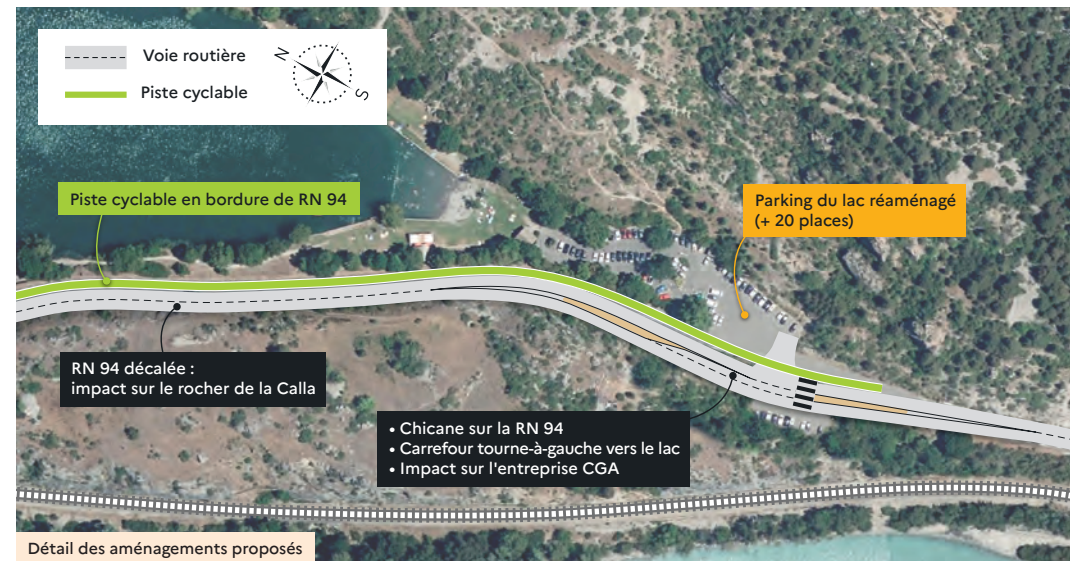


Les aménagements proposés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur sont présentés ci-après pour chacun des secteurs :

- Entrée Sud – Parking du lac
- Entrée Sud – Camping du lac
- Centre-bourg avec plusieurs options de passage
 - Option n°1 : ouverture sur le parc du château
 - Option n°2 : place du rocher d'escalade étendue
- Traversée du centre-bourg
- Entrée Nord – Carrefour de l'école et carrefour RN 94 / RD 38
- Entrée Nord – Carrefours de La Ruine et de l'Ascension

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR ENTRÉE SUD – PARKING DU LAC

Dans ce secteur, le projet de requalification proposé a notamment pour objectifs : de ralentir les véhicules en approche du lac ; de sécuriser et faciliter les accès au parking du lac.

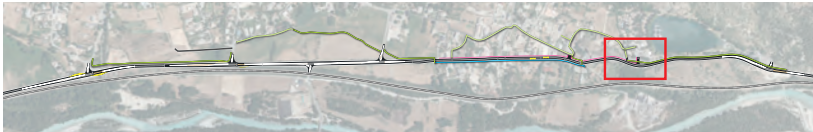


Propositions d'illustration des aménagements proposés :



AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR ENTRÉE SUD – CAMPING DU LAC

Dans ce secteur, le projet de requalification proposé a notamment pour objectifs : de diminuer les vitesses en approche du centre-bourg ; de sécuriser et faciliter l'accès au camping du lac.



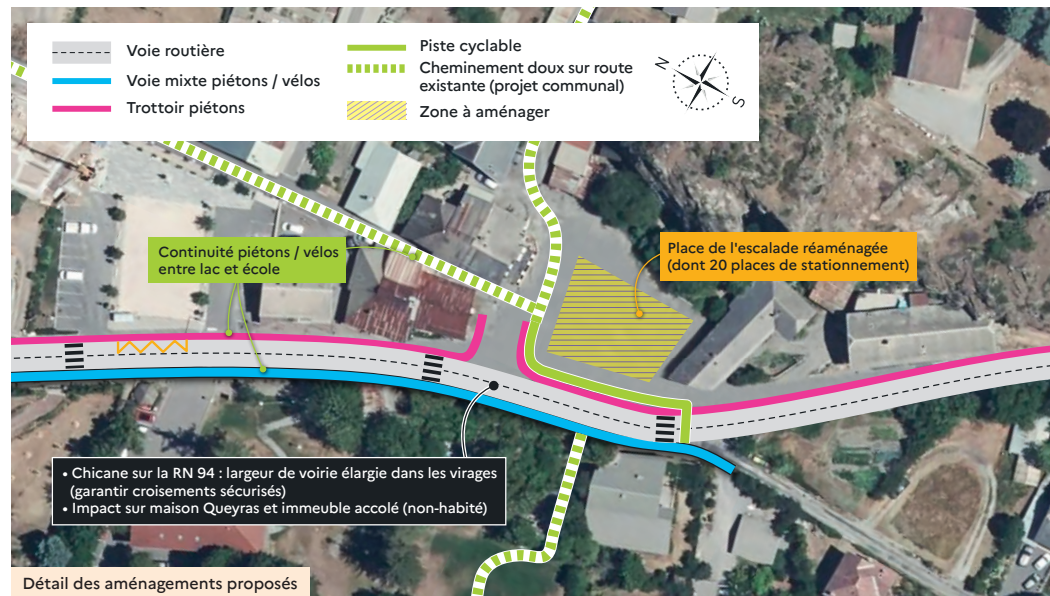
Propositions d'illustration des aménagements proposés :



AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR CENTRE BOURG

Option n°1 : ouverture sur le parc du château

Dans ce secteur, l'option de passage du projet de requalification proposé a notamment les objectifs suivants : ralentir les véhicules ; supprimer le passage étroit de la RN 94 ; ouvrir la future place du rocher sur le parc du château..



Propositions d'illustrations des aménagements proposés :



Situation actuelle



Situation avec projet (illustration)



Situation actuelle



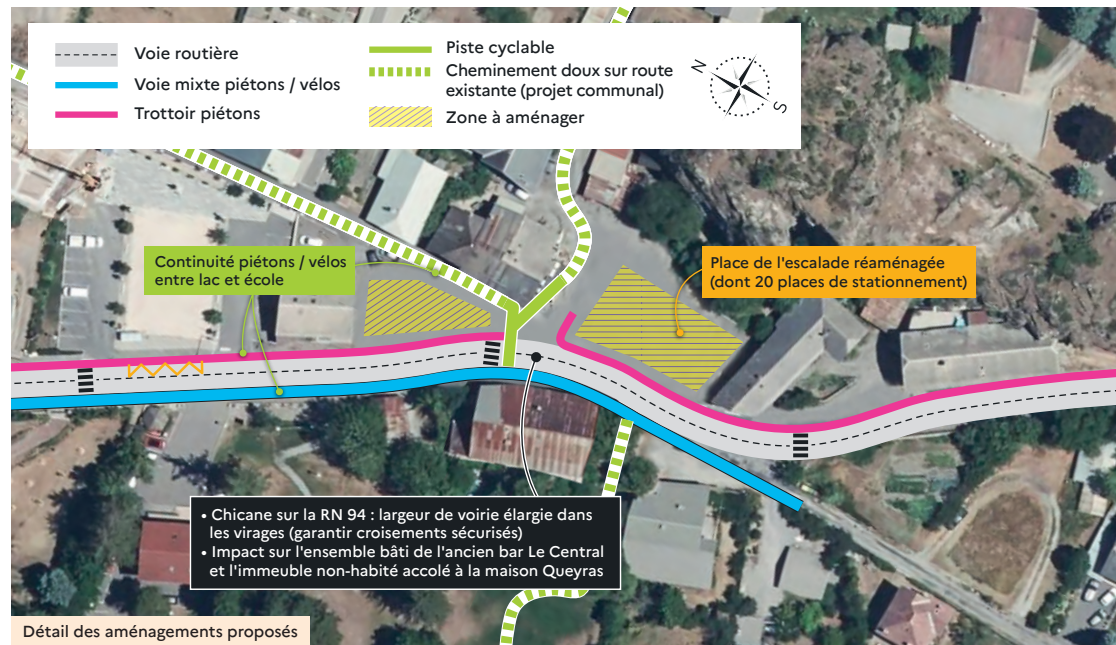
Situation avec projet (illustration)



Option n°2 : place du rocher d'escalade étendue

À la suite de la réunion publique du 11 juillet à la salle polyvalente de la Roche-de-Rame, plusieurs participants ont sollicité la DREAL, maître d'ouvrage du projet, pour l'étude d'une option de passage dans le centre-bourg qui éviterait la maison Queyras.

Dans ce secteur, l'option de passage du projet de requalification proposé a notamment les objectifs suivants : supprimer le passage étroit de la RN94 ; étendre l'espace d'aménagement de la future place du rocher ; ralentir les véhicules.



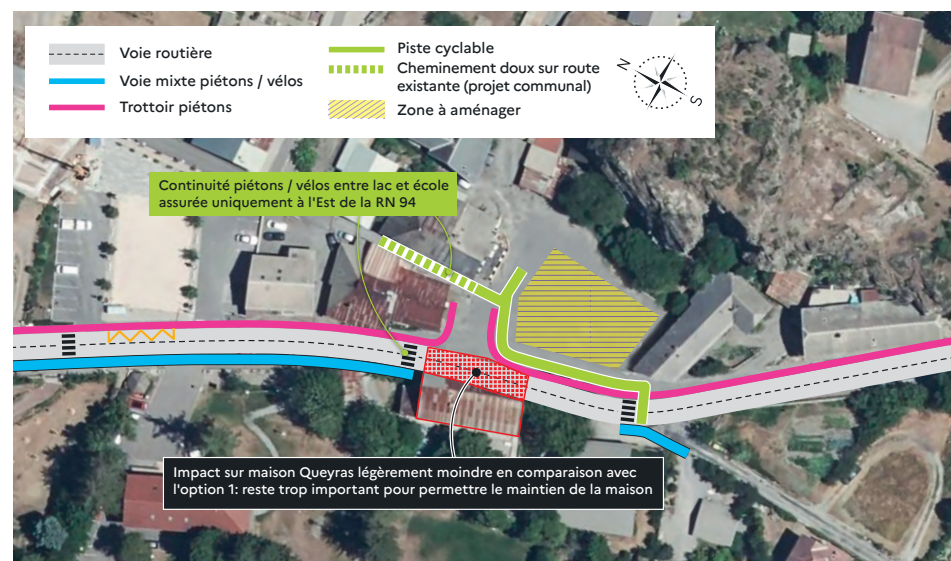
Options de passage étudiées et non-retenues

Dans le secteur du passage étroit du centre-bourg et dans l'objectif de limiter les impacts du projet de requalification sur les bâtis à proximité de la RN94, la DREAL a étudié deux options de passages supplémentaires.

Ces options bis ne permettent pas de réduire l'impact du projet sur le bâti, en comparaison avec les options de passage 1 & 2. Ainsi, elles n'ont pas été retenues par le maître

d'ouvrage pour la concertation publique et sont présentées ci-après à titre d'information uniquement.

OPTION 1.BIS



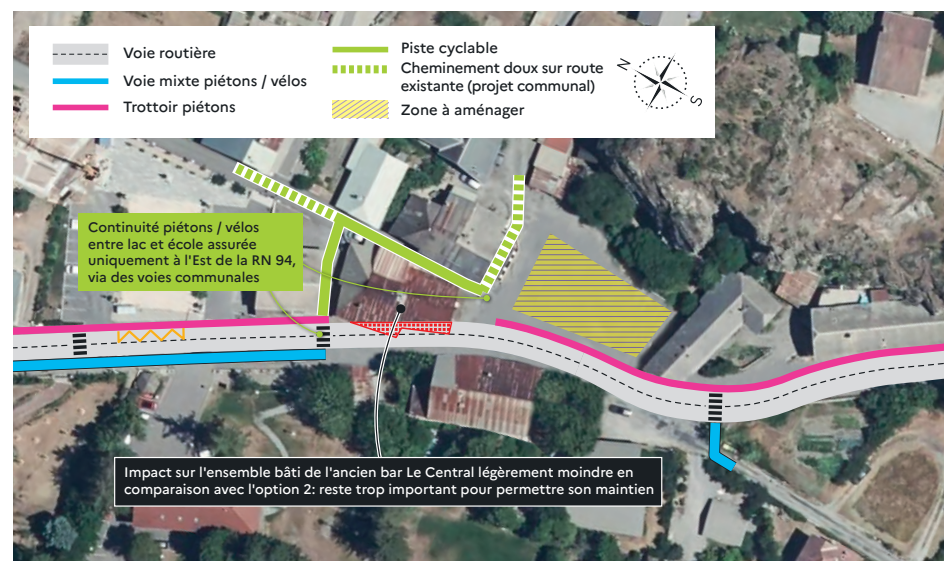
Cette option bis est basée sur le tracé de l'option de passage n°1.

La voie mixte piétons / vélos en bordure de RN94 (au droit de la maison Queyras) est retirée : les usagers modes doux doivent ainsi traverser la RN afin de poursuivre leur cheminement. Cette option 1.bis permet de réduire les emprises du projet sur la maison Queyras par rapport à l'option 1. Cependant, les impacts sur le bâti restent trop importants pour permettre son maintien.

Ainsi, l'option 1.bis ne répond pas à l'objectif de limiter l'impact sur le bâti par rapport à l'option 1. De plus, elle entraîne une dégradation de la continuité piétons / vélos entre l'école et le lac.

Elle n'a donc pas été retenue par le maître d'ouvrage en vue de la concertation publique.

OPTION 2.BIS (BASÉE SUR LE TRACÉ DE L'OPTION DE PASSAGE N°2)

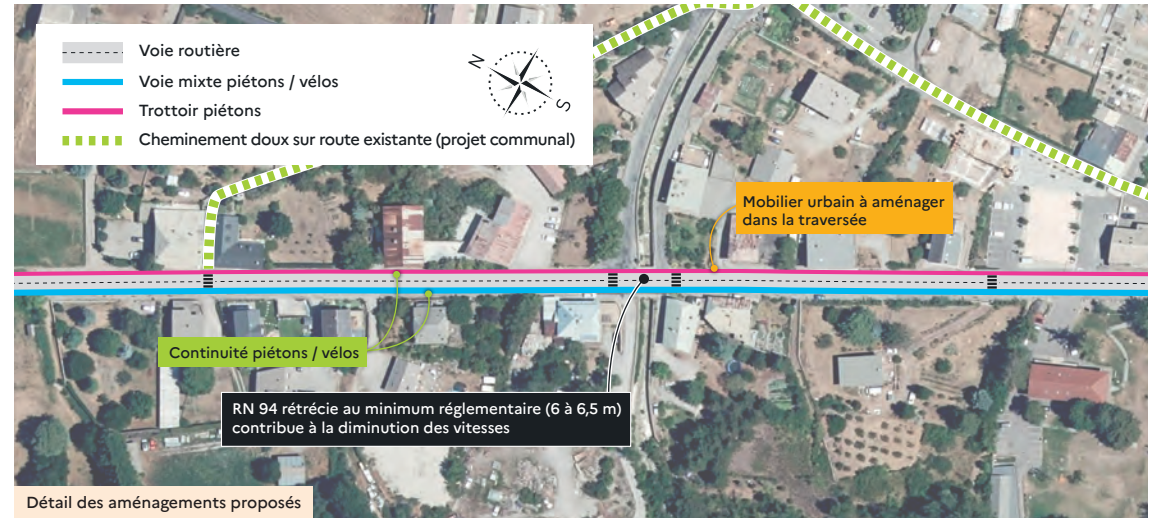
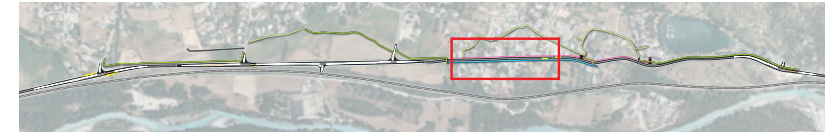


Dans cette option 2.bis, basée sur le tracé de l'option de passage n°2, la voie mixte piétons / vélos en bordure de RN94 au droit de la maison Queyras ainsi que le trottoir piétons au droit de l'ancien bar Le Central sont retirés : les usagers des modes doux sont ainsi dans l'obligation d'emprunter les routes communales afin de poursuivre leur chemin. Cela permet d'éviter toute emprise sur la maison Queyras et de réduire les emprises sur le bâti de l'ancien bar Le Central. Cependant, les impacts sur ce dernier sont trop importants pour permettre son maintien.

Ainsi, l'option 2.bis ne répond pas à l'objectif de limiter l'impact sur le bâti par rapport à l'option 2. De plus, elle entraîne une dégradation de la continuité piétons / vélos entre l'école et le lac. L'option 2.bis n'a donc pas été retenue par le maître d'ouvrage en vue de la concertation publique.

AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR TRAVERSÉE DU CENTRE-BOURG

Dans ce secteur, le projet de requalification proposé a notamment pour objectifs : de sécuriser la circulation des modes doux en bordure de RN94 ; de maîtriser les vitesses dans la traversée du village.

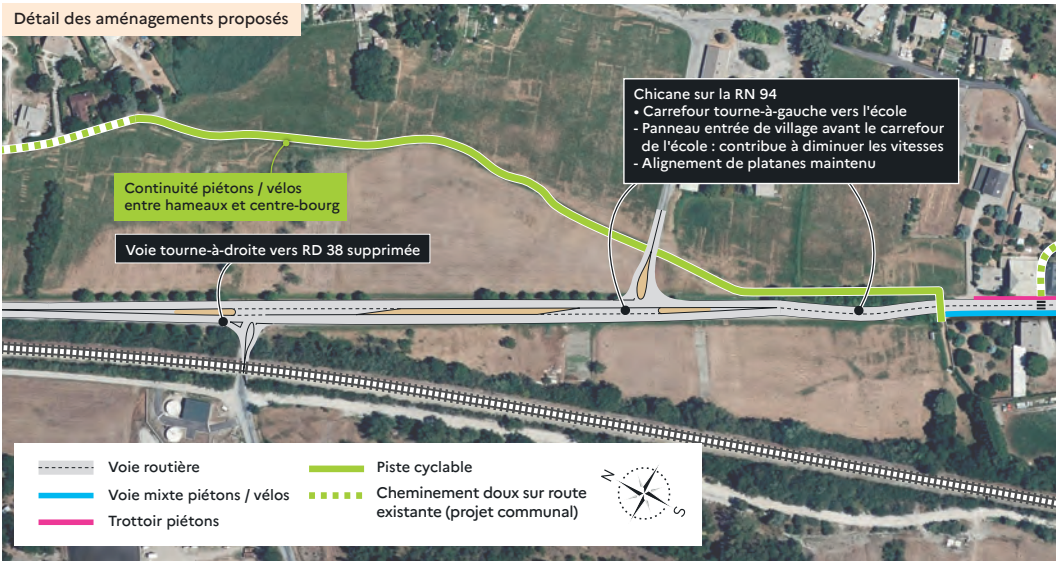


Propositions d'illustrations des aménagements proposés :



AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR ENTRÉE NORD - CARREFOUR DE L'ÉCOLE ET CARREFOUR RN94 / RD 38

Dans ce secteur, le projet de requalification proposé a notamment pour objectifs : de diminuer les vitesses d'entrée dans le village (depuis le Nord) ; de sécuriser et faciliter l'accès à l'école ; de connecter l'école aux cheminements modes doux traversant le village.



Propositions d'illustrations des aménagements proposés :



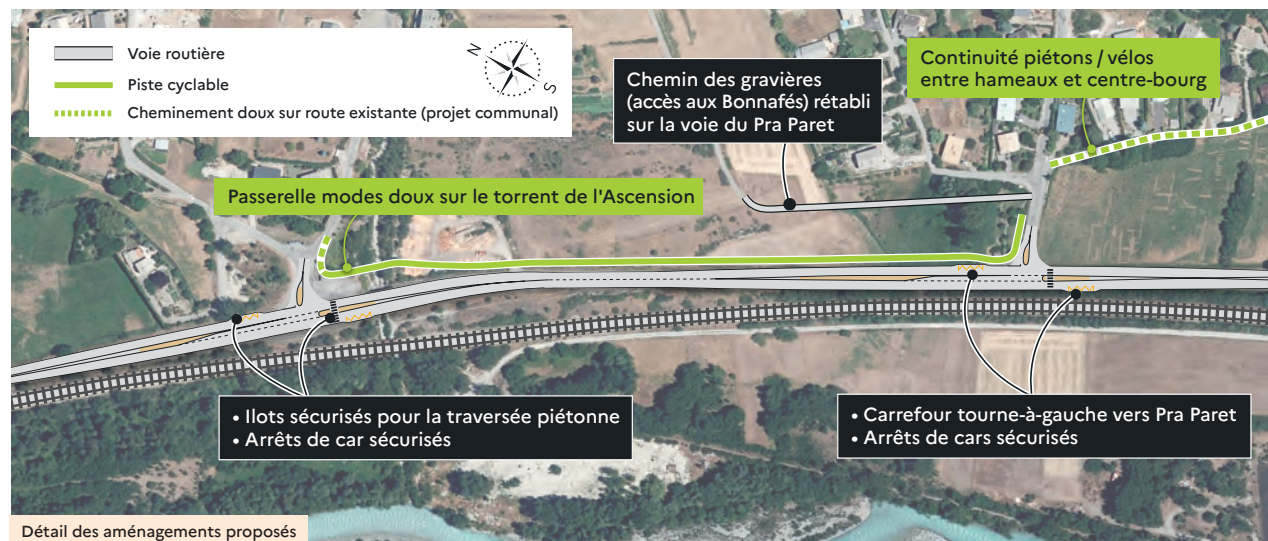
AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS POUR LE SECTEUR ENTRÉE NORD - CARREFOURS DE LA RUINE ET DE L'ASCENSION



Secteur avant projet



Dans ce secteur, le projet de requalification proposé a notamment pour objectifs : de sécuriser les carrefours ; de sécuriser les arrêts de bus scolaires ; de garantir la connexion modes doux des hameaux avec le reste du village.



Détail des aménagements proposés

Évaluation du coût prévisionnel du projet

Le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame proposé par la DREAL et présenté dans le présent dossier de concertation propose des aménagements routiers de la RN 94 ainsi que des aménagements « connexes » qui contribuent à la réalisation du projet de développement communal élaboré par la municipalité, les habitants et forces vives du village.

À ce stade de l'avancement du projet, les études réalisées sont des études d'opportunité qui seront affinées et consolidées lors des étapes ultérieures du projet.

La concertation réglementaire en cours jusqu'au 07 novembre doit également permettre de faire évoluer le projet selon les attentes des habitants et en cohérence avec le projet communal.

Ainsi, l'estimation du coût du projet de requalification de la traversée du village présentée ci-après est prévisionnelle et peut-être susceptible d'évoluer.

Le tableau ci-dessous présente les différentes composantes de l'estimation prévisionnelle du coût du projet.

Les deux options au droit du passage étroit du centre-bourg proposent des tracés différents pour la RN 94. Néanmoins, à ce stade des études, le coût estimé de ces deux options de passage est relativement équivalent : chacune a un impact sur un ensemble bâti.

Sur l'ensemble du linéaire du projet, la DREAL avait estimé une enveloppe financière de 2,7 M€ pour les acquisitions foncières. Cette enveloppe sera à redéfinir en fonction des aménagements retenus.

Postes / Sections	Projet global	Dont aménagements routiers (RN 94)	Dont aménagements connexes
Étude et direction des travaux (7% des travaux)	750 000 €	550 000 €	200 000 €
1. Section Entrée Nord - Accès Hameaux	1 126 000 €	1 126 000 € (dont 480 000 € pour piste cyclable et passerelle sur l'Ascension)	/
2. Section entrée Nord – Accès école	830 000 €	830 000 €	/
3. Section entrée de bourg	440 000 €	440 000 €	/
4. Section place du village – camping (option de passage n°1)	3 670 000 €	2 170 000 €	1 500 000 € (place du rocher d'escalade)
5. Section entrée sud	4 250 000 €	2 745 000 €	1 500 000 € (parkings du lac et du camping)
6. Réseaux divers	250 000 €	250 000 €	/
7. Aménagements paysagers	500 000 €	500 000 €	/
Aléas 20%	2 360 000 €	1 720 000 €	640 000 €
TOTAL HT	14 176 000 €	10 330 000 €	3 850 000 €
TOTAL TTC	17 020 000 €	12 400 000 €	4 620 000 €





Les effets du projet DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE- DE-RAME SUR LE TERRITOIRE



Les effets attendus du projet

En cohérence avec les objectifs du projet de développement communal élaboré par la municipalité de la Roche-de-Rame en concertation avec les habitants et forces vives du village, le projet de requalification de la traversée proposé aura les effets suivants pour la commune :

- Amélioration de la sécurité
 - Limitation des vitesses dans la traversée du village, en particulier dans le centre-bourg (30 km/h).
 - Suppression du passage étroit dans le centre-bourg, source de danger pour les riverains et les usagers de la route (voitures / poids lourds / vélos).

- Sécurisation des itinéraires modes doux (piétons / vélos) et connexion des différents pôles du village : hameaux, centre-bourg, lac.
- Sécurisation des carrefours routiers dangereux sur la RN 94 : accès à l'école, chemin des Gravières...
- Sécurisation des arrêts de cars qui desservent la commune.
- Sécurisation de l'accès au lac : fin du stationnement « sauvage » en bordure de RN 94.
- Réduction des nuisances sonores dans la traversée du village grâce à l'amélioration de la fluidité des circulations dans le centre-bourg (suppression du passage étroit).

- Contribution au développement de l'attractivité du centre-bourg et amélioration du cadre de vie :
 - Amélioration des capacités de stationnement du lac, du camping et du centre-bourg grâce à la création de 55 nouvelles places de stationnement.
 - Nouvelles perspectives de développement de services sur la nouvelle place du rocher de l'escalade, créée dans le cadre du projet.
 - Amélioration du paysage urbain dans la traversée du centre-bourg grâce aux aménagements permis par le projet : trottoirs, mobilier urbain, végétalisation...

Les impacts prévisionnels du projet

L'objectif de la DREAL est de limiter autant que possible les impacts des aménagements envisagés sur le territoire : bâtis, espaces agricoles et naturels... Le tableau ci-contre recense les principaux impacts du projet sur le territoire communal.

Longueur du projet (voie routière)	1,9 km	
Impacts sur les milieux agricoles	Impact faible sur les accotements de la route actuelle (entrée Nord du village) : aménagement d'une chicane et création d'une piste cyclable	
Impacts sur les milieux naturels	Impact modéré <ul style="list-style-type: none"> • Sur une potentielle frayère¹ (entrée Nord du village) par l'aménagement d'une chicane et la création d'une piste cyclable • Sur le rocher de la Calla par le décalage de la route nationale (à préciser lors des études détaillées) 	
Impacts sur les bâtis / parcelles urbanisées	Impacts communs aux deux options de passage : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise CGA par la création de la chicane du parking du lac • Ancien garage / maison associée par la création de la chicane du camping du lac • Hôtel du lac + annexe Fourrat par l'aménagement de la place du rocher • Jardin privé entre la RN94 et le chemin des Queyras : par l'élargissement de la route, la création d'une chicane en supprimant le passage étroit et d'aménagements urbains (trottoirs et piste cyclable) 	
	Option 1 : maison Queyras	Option 2 : ensemble bâti de l'ancien bar Le Central

Soit
0,3 hectares
le long
du tracé

¹ Lieu aquatique de reproduction des poissons et amphibiens.





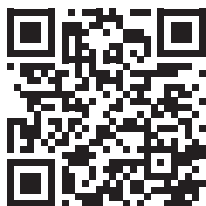
La concertation

Pour vous permettre de vous informer

Pour informer le public sur le projet de requalification de la traversée du village et ses options de passage, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place les outils suivants :

- Le **site internet** dédié au projet : www.traversee-roche-de-rame.com
- La **page Facebook dédiée** au projet : www.facebook.com/share/UKqbkR8PRsFMXRyg/?mibextid=LQJ4d ;
- Le **présent dossier support de la concertation** :
 - disponible en téléchargement sur le **site internet du projet**
 - disponible en **version papier** en mairie de la Roche-de-Rame, aux horaires d'ouverture habituels (à partir du 27/09)

Site internet



Page facebook



Pour vous permettre de donner votre avis

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur organise et/ou met à disposition du public :

- **deux ateliers de travail** organisés respectivement les **26 septembre** et **7 novembre** 2024 à la salle polyvalente de la Roche-de-Rame, à 18h : www.traversee-roche-de-rame.com/s-informer-et-participer
- un **registre papier** disponible en mairie de la Roche-de-Rame, aux horaires d'ouverture habituels
- l'**adresse postale** suivante :
16 rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3
- l'adresse **e-mail** suivante : rochederame@nicaya.com
- des créneaux de **permanences individuelles** avec le maître d'ouvrage : www.traversee-roche-de-rame.com/s-informer-et-participer

Les suites de la concertation

À l'issue de la concertation, un **bilan sera établi** par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur puis rendu public. Sur la base des contributions lors de la concertation, la DREAL finalisera un projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame.

Sur la base du projet stabilisé à l'issue de la concertation publique, la DREAL engagera les **études techniques préalables à l'Enquête d'Utilité Publique**, prévue à horizon mi-2026, et **poursuivra la concertation continue avec les habitants** de la Roche-de-Rame.

Calendrier de la concertation de l'automne 2024

24 septembre

Lancement de la concertation publique réglementaire

26 septembre à 18h

Salle polyvalente de la Roche-de-Rame

Atelier de travail n°1 - présentation du projet de requalification de la traversée et ses options de passage proposés par la DREAL (V0) : contributions des participants sur les points forts / faibles et pistes d'amélioration envisagées

Du 02 au 04 octobre

Tenue de **permanences individuelles avec le maître d'ouvrage**

- Mercredi 02/10 en visioconférence
- Jeudi 03/10 en présentiel à la Roche-de-Rame
- Vendredi 04/10 en visioconférence

7 novembre à 18h

Salle polyvalente de la Roche-de-Rame

- **Atelier de travail n°2** - partage du projet consolidé de requalification de la traversée (V1), pour validation
- **Fin de la concertation publique réglementaire**

Décembre

Bilan de la concertation

Début 2025

Publication d'un **document communiquant** présentant le projet de requalification de la traversée du village, élaboré avec les participants à la concertation



Les prochaines ÉTAPES DU PROJET



Sept. – nov. 2024

Concertation publique sur le projet de requalification de la traversée du village

Fin 2024

- **Comité de Pilotage** : bilan de la concertation, définition d'un processus de travail et de concertation continue jusqu'à l'Enquête Publique
- Premiers échanges en vue d'établir un protocole de financement

Fin 2024 - mi 2025

- **Études préalables à l'Enquête Publique** sur le projet de requalification de la traversée du village
- **Concertation continue** avec les habitants de la Roche-de-Rame

Fin 2025

Procédures préalables à l'Enquête d'Utilité Publique

Mi 2026

Enquête d'Utilité Publique

Mi 2027

Déclaration d'Utilité Publique

Fin 2027

Acquisitions foncières, études parcellaires et préparation de la phase travaux

Début 2028

Démarrage des travaux

Objectif : fin des travaux avant le démarrage des JO d'hiver (2030)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Septembre 2024 - Réalisation : Nicaya Conseil - Crédits photos : DREAL PACA, Philippe PERRIN, DR



Requalification DE LA TRAVERSÉE DE LA ROCHE DE RAME

